

Compte-rendu de réunion du Comité syndical du SITCOM Côte Sud Des Landes du 23 juin 2022

Le 23 juin 2022 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 17 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 39 titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : 21 (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : 20

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : 21

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Denis BECUS ; Jean-Michel DULER ; Dany JAMMES ; Eric LAHILLADE

CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA
Caroline JAY

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS

Absents :

CC. MACS

Joël CANTIN ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUÈDE ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; William GAUTHERIN ; François GUILLAMET ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Bérandère SABOURAULT ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Didier LAFOURCADE ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; Didier SAKELLARIDES ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Valérie CORNU ; Caroline GUÉRAUD ; Pierre LATOUR ; Isabelle NOGARO

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT ; Francis LABOUDIGUÉ ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 17/03/2022
- 2- Information : Décisions du Président du 14/03/22 au 07/06/22
- 3- Assurances : état des lieux
- 4- Délibérations
 - 4.1 - Approbation des Comptes de gestion 2021 : Budget Principal
 - 4.2 - Approbation des Comptes de gestion 2021 : Budget Valorisation
 - 4.3 - Approbation des Comptes de gestion 2021 : Budget UVE
 - 4.4 – Approbation du Compte Administratif 2021 du budget principal
 - 4.5 - Compte Administratif 2021 du budget Valorisation
 - 4.6 - Compte Administratif 2021 du budget UVE
 - 4.7 - Affectation définitive du Résultat 2021 – Budget principal
 - 4.8 - Affectation définitive du Résultat 2021 – Budget Valorisation
 - 4.9 - Affectation définitive du Résultat 2021 – Budget UVE
 - 4.10 - Décision Modificative n°1 du Budget principal
 - 4.11 - Tarifs 2022 : modification des tarifs de mise à disposition des conteneurs
 - 4.12 - Carte d'achat – Renouvellement convention
 - 4.13 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Landes
 - 4.14 - Mise en œuvre de mesures de réparation
 - 4.15 - Approbation du plan de formation 2022
 - 4.16 - Création d'un emploi temporaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique
 - 4.17- Création de 45 emplois temporaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique
 - 4.18 - Création de postes pour avancements de grade
 - 4.19 - Création d'un emploi permanent de chargé de l'amélioration de la performance
 - 4.20 - Création de deux emplois permanents de responsable du service finances - emploi de catégorie A
 - 4.21 - Création de trois emplois permanents de responsable du service finances - emploi de catégorie B
 - 4.22 - Suppression de postes
 - 4.23 - Engagement du SITCOM dans une politique d'économie circulaire
 - 4.24 - Convention de mise à disposition de terrains par la Commune de Capbreton
 - 4.25 – Convention de mise à disposition de terrains par la Commune de Saint-Paul-lès-Dax
 - 4.26 - Convention collecte textiles (ACTIFRIP)
 - 4.27 - Politique Energétique UVE
 - 4.28 - Approbation des Rapports 2021 : Rapport d'activité et Rapport sur le le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
- 5- Informations diverses

1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 17/03/22

Le compte-rendu de la séance du 17 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

2- Information : Décisions du Président du 14/03/22 au 07/06/22

Les décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical du 8 septembre 2020, jointes à la convocation de la réunion, sont annexées au présent compte-rendu.

3- Assurances : état des lieux

Monsieur le Président expose :

Depuis sa mise en service en juillet 2016, l'Unité de Valorisation Energétique ainsi que les bâtiments de la plateforme multimatériaux de Bénesse-Mareme étaient couverts par un contrat d'assurance porté par un groupement d'assureurs dont le mandataire était la compagnie MMA.

Ce contrat couvrait à la fois

- La Responsabilité Civile (y compris RC Environnementale),
- Les Bris de Machines (pour les équipements),
- Les Dommages aux Biens (incendies, explosions, vandalismes, catastrophes naturelles...).

Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2021, une nouvelle consultation a été lancée par voie d'appel d'offre ouvert en juin 2021. Le Sitcom s'est fait accompagner pour ce dossier par le cabinet AFC Consultants, spécialisé en assurances, chargé de rédiger les cahiers des charges, analyser les offres retenues et d'une manière générale conseiller le Sitcom dans les choix à opérer.

Dès les premiers échanges menés entre les services du Sitcom et son assistant, mais également avec les compagnies d'assurances contactées en amont de la rédaction du cahier des charges, il est apparu que le contexte général actuel était très défavorable et que l'environnement des assureurs était très frileux sur les dossiers portant sur des installations de tri et de valorisation des déchets, la faute principalement à une sinistralité nationale et internationale importante sur ce type de sites, indépendamment de la situation des sites du Sitcom.

Lors du lancement de la consultation, les craintes des services portaient ainsi sur les risques suivants :

- Une augmentation forte des franchises du marché
- Une augmentation forte des niveaux de primes
- Une diminution des niveaux de couverture
- Une possible infructuosité de la consultation par absence d'offre

Cette dernière hypothèse s'est vérifiée puisqu'à l'issue de la consultation, en septembre 2021, aucune offre n'a été remise et une procédure de négociation a été engagée par le Sitcom et son assistant.

Les suites de cette procédure de négociation ont été différentes selon le type de contrat recherché.

S'agissant tout d'abord de la **Responsabilité Civile**, seule assurance obligatoire et indispensable à l'exploitation de nos installations, un contrat de couverture a été signé avant la fin du contrat précédent (donc avant le 31 décembre 2021), avec la compagnie AXA, pour un montant annuel de 7 600 € TTC.

Ce contrat RC a été complété en mai 2022 par un second contrat, couvrant quant à lui la RC Environnementale, auprès de la compagnie BHSI, pour une cotisation annuelle de 16 000 € HT.

Concernant ensuite la couverture **Bris de machine**, un contrat de couverture a également été signé entre le Sitcom et une compagnie d'assurance, à savoir la société française ALBINGIA, en mai 2022, pour un montant de 150 968 € annuel.

Ce contrat couvre à la fois :

- L'ensemble des équipements industriels de l'Unité de Valorisation Energétique (franchise de 50 000 €)
- Les pertes d'exploitation suite à un sinistre garanti au titre de ces équipements (franchise de 5 jours)
- L'ensemble des équipements industriels de la plateforme multimatériaux (franchise de 2 000 €)
- L'ensemble du matériel informatique, téléphonique et de vidéo (franchises de 1 000 € à 2 000 €)

Il est à noter que le seul sinistre déclaré sur l'UVE depuis sa mise en service, et qui concernait les fuites vapeur de la chaudière sur le premier semestre 2018, a été couvert par ce même type de contrat Bris de machine. Toutefois, le nouveau contrat exclut de fait la couverture des dommages, de même que leurs conséquences, dont l'origine ou la cause seraient identiques à celles du sinistre de 2018.

Au final, le Sitcom est aujourd'hui correctement couvert, pour l'UVE et la Plateforme multimatériaux, sur les contrats suivants :

- **Responsabilité civile générale**
- **Responsabilité Civile Environnementale**
- **Bris de machine**

Les principales difficultés ont en réalité concerné le contrat de couverture **Dommages aux Biens**.

Dans le cadre de la procédure de négociation, de nombreux contacts ont été noués directement avec les compagnies d'assurance du marché français durant le dernier trimestre 2021, qui ont toutes décidé de ne donner aucune suite à cette consultation sur le dossier relatif aux Dommages aux Biens.

Dès lors, les seules compagnies susceptibles d'être intéressées par le dossier du Sitcom et avec lesquelles des contacts ont été maintenus de manière étroite se situaient sur le marché britannique.

De nombreuses réunions ont été organisées entre les services du Sitcom et ces compagnies afin de leur détailler le fonctionnement de nos installations (principalement l'UVE, identifiée par ces compagnies comme étant l'ouvrage le plus sensible vis-à-vis de ce risque alors même qu'aucun sinistre n'a jamais été déploré sur cette unité).

Plusieurs expertises techniques ont été organisées sur le site de l'UVE, par des cabinets experts mandatés par les compagnies d'assurance ou par les compagnies d'assurance elles-mêmes, durant le premier trimestre 2022. Ces visites avaient pour objet d'une part de vérifier les éléments d'expertises indépendantes déjà fournies par le Sitcom dans son dossier de consultation, mais également d'approfondir certains sujets identifiés par les compagnies d'assurance.

Ces rendez-vous sur site ont tous confirmé :

- la très bonne maîtrise opérationnelle de l'UVE par les équipes du Sitcom,
- la très bonne conception générale de l'UVE, ainsi que de ses organes de protection,
- que des améliorations techniques pouvaient toutefois être réalisées pour améliorer encore la protection du site vis-à-vis du risque incendie.

Ces recommandations d'améliorations concernaient principalement :

- la protection du GTA (Groupe Turbo-Alternateur) par un dispositif de détection/extinction automatique, de façon à préserver l'intégrité de cet équipement sensible en cas de départ de feu (et par voie de conséquence limiter les pertes d'exploitation en cas d'arrêt prolongé)
- la protection des tableaux électriques de l'UVE par un dispositif de détection/extinction automatique, qui viendrait en complément des dispositifs de détection en place dans chaque local
- le remplacement de tout le bardage de l'usine (en panneau « sandwich »), considéré comme favorisant la propagation d'un départ de feu, par des panneaux isolants « coupe-feu ».

A l'issue de cette période de négociation, une seule compagnie, la société BHSI (Berkshire Hathaway Specialty Insurance), s'est finalement positionnée et a remis une offre de couverture au Sitcom.

Cette offre, comprenant plusieurs options selon les niveaux de couverture, s'établit comme suit :

Niveau de franchise	Niveau de Prime
1 M€	2.731.878 euros TTC
5 M€	2.197.657 euros TTC
10 M€	1.864.492 euros TTC
15 M€	1.612.334 euros TTC

Les craintes envisagées au lancement de la consultation en 2021 quant à la dégradation du niveau de couverture et l'envolée des primes annuelles ont donc été confirmées à la lecture de cette unique offre.

Il convient donc de réaliser une analyse de risque globale, tenant compte de l'ensemble des paramètres de contexte, afin d'éclairer les élus du Sitcom sur le choix qui doit être fait.

1. Analyse des niveaux de franchise

L'analyse des niveaux de franchise doit être réalisé en tenant compte de plusieurs approches :

- Le niveau de franchise le plus bas proposé s'élève à 1M€. Tous les sinistres déclarés sur les sites du Sitcom depuis 2016 présentaient un montant couvert inférieur à ce niveau. De ce fait, dans les conditions de cette nouvelle proposition, aucun des sinistres rencontrés jusqu'à présent n'aurait été pris en charge par l'assurance.

- Les niveaux de franchises suivants s'échelonnent entre 5 M€ et 15 M€.
A ces niveaux de franchises, et ce dès le premier niveau de 5 M€, le risque couvert par le contrat correspond à un sinistre majeur (type incendie généralisé de l'UVE engendrant des frais de reconstruction et des pertes d'exploitation importants).

Pour analyser ces différentes options, il est proposé de définir un scénario correspondant à un sinistre majeur.

Hypothèse de sinistre majeur :

Incendie généralisé sur l'UVE, engendrant des dégradations importantes de locaux électriques, équipements critiques et ouvrages d'infrastructure.

Dans ce scénario, il peut être imaginé les conséquences suivantes :

- *Coût de déconstruction/reconstruction de l'ordre de 10 M€*
- *Durée de l'arrêt complet de l'UVE d'1 an*
- *Pertes d'exploitation estimées à 11,5 M€, décomposées comme suit :*
 - *Mévente d'électricité : 3.5 M€*
 - *Externalisation du traitement des déchets (OM et TVI) : 12 M€ (130 €/tonne)*
 - *Economies de fonctionnement de l'UVE : -4M€ (TGAP, réactifs, maintenance...)*

Au final, dans ce scénario, l'impact financier total du sinistre s'élèverait à 21,5 M€ pour le Sitcom (fonctionnement et investissements cumulés).

Dans ce scénario, les coûts à prendre en charge pour le Sitcom serait les suivants :

Niveau de franchise	Coûts couverts par l'assurance en cas de sinistre (cf scénario)	Coûts à charge Sitcom en cas de sinistre (cf scénario)
1 M€	20,5 M€	1 M€
5 M€	16,5 M€	5 M€
10 M€	11,5 M€	10 M€
15 M€	6,5 M€	15 M€

NB : dans le cas de scénarios plus défavorables pour le Sitcom (durée d'arrêt supérieure à 1 an, frais de reconstruction plus importants...), les coûts couverts par l'assurance seraient supérieurs mais les coûts à charge du Sitcom resteraient identiques à ceux indiqués ci-avant.

Un scénario « maximaliste », correspondant par exemple à des coûts de reconstruction de 40 M€, sur une durée de 2 ans d'arrêt d'usine, correspondrait à un enjeu financier total de 64 M€.

Dans l'hypothèse de la souscription d'un contrat d'assurance sur une durée de 4 ans, dans les conditions proposées par BHSI, et en cas de survenance d'un sinistre selon le scénario envisagé plus haut, le bilan financier du contrat serait le suivant :

Niveau de franchise	Coût du contrat d'assurance sur 4 ans	Coûts couverts par l'assurance en cas de sinistre (cf scénario)	Coûts à charge Sitcom en cas de sinistre (cf scénario)
1 M€	10,9 M€	20,5 M€	1 M€
5 M€	8,8 M€	16,5 M€	5 M€
10 M€	7,5 M€	11,5 M€	10 M€
15 M€	6,4 M€	6,5 M€	15 M€

2. Analyse financière

Il convient également d'analyser cette situation du point de vue des capacités financières du Sitcom.

En préambule, rappelons que, faute de disposer d'un contrat d'assurance au 1^{er} janvier 2022, le Sitcom a décidé de provisionner, à partir de l'exercice 2022, 500 000 € par an de façon à couvrir les frais qui seraient engendrés par un éventuel sinistre qualifié de « mineur » sur nos unités.

La signature éventuelle d'un contrat d'assurance Dommage aux Biens s'inscrirait en complément de cette provision annuelle, de façon à couvrir les sinistres dont l'impact financier serait inférieur au niveau de franchise.

Du point de vue des capacités financières actuelles du Sitcom, dans le climat fortement contraint subi par l'ensemble des collectivités françaises en charge de la gestion des déchets déjà évoqué avec les élus, il apparait clairement que :

- Le Sitcom ne dispose pas aujourd'hui des ressources financières lui permettant de signer un tel contrat, quel que soit le niveau de franchise associé. En effet, seule la provision annuelle de 500 000 € a été inscrite au Budget 2022 et intégrée aux prospectives réalisées par les services à horizon 2025.

Ainsi, la décision des élus du Sitcom de souscrire un tel contrat impliquera inmanquablement un **recours à une nouvelle augmentation des contributions des collectivités adhérentes**, complémentaires à celles déjà annoncées durant le 1^{er} trimestre 2022 (pour mémoire : +9% en 2023 et 2024 et +6.5% en 2025).

Cette augmentation serait de l'ordre de +10% supplémentaires la première année (dans le cas du choix de l'offre avec franchise à 1M€).

- En cas de signature d'un contrat d'assurance associé à un niveau de franchise d'1M€, l'occurrence d'un sinistre majeur (cf scénario envisagé plus haut) n'engendrerait pas de difficultés financières insurmontables pour le Sitcom, du fait notamment de la provision annuelle réalisée pour couvrir le montant de la franchise.

En revanche, pour tout niveau de franchise supérieur (dès 5 M€ et a fortiori à 15 M€), la survenue d'un sinistre majeur engendrerait des coûts importants pour le Sitcom qui impacteraient fortement les capacités financières du syndicat (en coûts de fonctionnement et d'investissements), qui pourrait alors être amené également à solliciter des contributions complémentaires de la part de ses collectivités adhérentes, estimées entre +15% et + 50% en fonction du niveau de franchise retenu.

- En cas de signature d'un contrat d'assurance associé à un niveau de franchise d'1M€, et en l'absence de sinistre couvert sur une durée de contrat de 4 ans, la collectivité aura dépensé près de 11 M€ sans bénéficier d'aucune indemnisation sur un quelconque sinistre.

3. Analyse technique

D'un point de vue technique, et en terme d'analyse des risques, il ressort des différents rapports d'expertises réalisées sur le site de l'UVE que le site est bien protégé (par des mesures organisationnelles et techniques).

Pour mémoire, l'UVE bénéficie des dispositifs suivants :

- Du personnel en poste 24h/24, en capacité de déceler toute anomalie en temps réel, et formé pour intervenir en cas de départ de feu maîtrisable
- Des systèmes de détection et d'extinction incendie dans la fosse de réception des déchets, zone la plus sensible au regard de ce risque
- Des systèmes de détection incendie dans chaque zone de l'usine intégrant des équipements sensibles
- Un contrôle régulier et précis par caméra thermique des tableaux électriques sensibles, permettant d'identifier toute éventuelle surchauffe ou anomalie de fonctionnement
- Des équipements suivis, contrôlés par des organismes extérieurs conformément à la réglementation.

S'agissant de la plateforme, des travaux de sécurisation vis-à-vis du risque incendie ont été réalisés en 2018-2019 sur les bâtiments les plus sensibles. Ainsi, le site dispose des dispositifs suivants :

- Système de détection et extinction automatique dans le bâtiment de broyage des TVI
- Systèmes de détection dans les bâtiments de presse à balle et transfert des collectes sélectives
- Un contrôle caméra du site renvoyé en salle des commandes l'UVE 24h/24, permettant aux agents en poste à l'UVE d'identifier toute anomalie en cas d'absence des agents de la plateforme.

Toutefois, des améliorations peuvent être engagées pour sécuriser davantage des équipements critiques :

- La sécurisation du GTA vis-à-vis du risque incendie est intégré au programme d'investissements du Sitcom sur l'année 2022, par la mise en place d'un système d'extinction automatique par sprinkleurs (budget : 140 000 €HT)
- La sécurisation des tableaux électriques par système de détection et d'inertage est en cours de chiffrage. En fonction des montants annoncés, ces travaux pourraient être intégrés au programme d'investissement sur l'année 2023.
- La mise en œuvre d'un système d'extinction automatique en cas de départ de feu au niveau des bâtiments presse à balle et transfert des collectes sélectives, pour un montant estimé à pourrait être intégrée au programme d'investissement sur l'année 2023.
- Le renforcement des contrôles réalisés sur nos sites vis-à-vis du risque incendie, en mandatant chaque année une expertise indépendante visant à auditer sur le terrain nos dispositifs et proposer des améliorations techniques ou organisationnelles tenant compte de l'évolution des meilleures techniques disponibles.

Ces actions permettront de sécuriser encore davantage nos sites vis-à-vis du risque incendie, à la fois sur les dispositifs de prévention et les systèmes de lutte.

4. Analyse stratégique

Le marché de l'assurance des installations de tri et de traitement des déchets étant particulièrement crispé actuellement, et quelle que soit la décision qui sera prise par les élus du Sitcom sur ce dossier, il peut être envisagé de reconsulter chaque année le marché afin d'identifier les éventuelles évolutions qui permettraient d'améliorer les conditions de couverture de nos installations.

Ainsi, en complément de la veille assurée en continu par les services du Sitcom (en lien également avec les autres collectivités et opérateurs du domaine), une mission pourrait être confiée à un cabinet conseil spécialisé en assurance afin de sonder le marché régulièrement, défendre les sites du Sitcom, et tâcher d'identifier des compagnies susceptibles de proposer des contrats plus favorables.

5. Synthèse

Au vu de ce qui précède, il apparait que deux options principales se présentent :

- **Souscription d'un contrat d'assurance Dommages aux Biens**

Dans le cas d'une décision de souscription d'un contrat d'assurance Dommages aux Biens, il serait à privilégier la souscription de l'option couvrant au mieux le Sitcom (intégrant donc une franchise à 1M€), le montant de la prime s'élevant à 2,7 M€/an.

Le financement de ce contrat nécessiterait inévitablement des recettes de fonctionnement supplémentaires pour le Sitcom, qui ne pourraient provenir que d'une augmentation équivalente des contributions appelées auprès des collectivités adhérentes.

Ce contrat, dans les conditions économiques proposées, ne serait à souscrire que sur une durée courte (ou en tout état de cause intégrant des conditions de sortie annuelles), permettant de reconsulter le marché régulièrement et identifier des pistes d'optimisation.

- Auto-assurance par le Sitcom

Dans cette hypothèse, il paraîtrait indispensable d'engager les travaux de renforcement de la sécurité incendie des sites concernés évoqués dans la présente note.

Il conviendrait bien évidemment, comme dans le cas du scénario précédent, de mobiliser tous les moyens permettant de reconsulter le marché des assurances régulièrement afin d'identifier des compagnies susceptibles de couvrir le risque dans des conditions économiques plus favorables.

Enfin, à ce jour la provision intégrée au budget de fonctionnement du Sitcom pour couvrir le risque est de 500 000 €/an. Les perspectives financières réalisées en début d'année et à échéance 2025 sont basées sur ce montant ; une augmentation de cette somme nécessitera de revoir ces perspectives.

*Tout en rappelant que que seule l'assurance en responsabilité civile est obligatoire et que ce contrat a été signé, M. le Président précise aux membres du Comité syndical que les membres du bureau ont été invités lors de la séance du 13 juin dernier à se prononcer sur l'une des deux options concernant l'assurance des dommages aux installations et aux bâtiments. Après de nombreux échanges, ces derniers se sont orientés **de façon unanime** vers le principe de l'auto-assurance qui conduirait le Sitcom à **ne pas souscrire de contrat d'assurance** pour couvrir le risque relatif à ces dommages. La position contraire nécessiterait, par voie de conséquence, une augmentation de l'ordre de 20% des contributions des adhérents ce qui n'est pas envisageable pour 2022.*

Il précise que, si ce choix est validé en Comité syndical, le SITCOM continuera de consulter régulièrement les compagnies d'assurance afin d'obtenir un contrat à de meilleures conditions le plus tôt possible. Par ailleurs, Il sera également essentiel d'exposer ce choix à chaque président des EPCI membres. Aussi, M. CAUNEGRE propose qu'une rencontre soit organisée dans les meilleurs délais de sorte que la position définitive du Sitcom soit expliquée et partagée, en solidarité, par l'ensemble des adhérents.

M. DESCLAUX souhaite savoir à quel montant s'élève la sinistralité pour l'UVE. M. VACHEY répond qu'il est de zéro puisqu'aucun sinistre d'importance ne s'est produit à l'UVE depuis sa mise en service en 2016 sur la partie « risque incendie » qui pose aujourd'hui des difficultés en terme d'assurance.

M. DESCLAUX en déduit que le risque est donc limité ; ce que M. VACHEY confirme même si les assureurs restent très frileux concernant les installations de traitement des déchets quelles qu'elles soient.

Plusieurs délégués indiquent qu'il faut investir massivement dans les mesures de prévention pour limiter au maximum le risque, ce que confirment Messieurs le Directeur et le Président.

M. POURTAU fait remarquer que le SITCOM a payé 500 000 € par an de cotisation d'assurance depuis 2016 soit 3 millions d'euros au total. Ce que lui concède M. CAUNEGRE en précisant toutefois qu'il faut ramener cette somme à la valeur de l'investissement soit 80 millions d'euros.

M. JAMMES souhaite savoir comment sont assurées les autres unités de valorisation énergétique.

M. CAUNEGRE répond que très peu sont exploitées en régie ; la plupart du temps, elles sont déléguées à des exploitants privés qui gèrent une flotte d'installations couvertes par des contrats groupes financièrement plus avantageux. Le Sitcom ne peut, seul, bénéficier de telles offres.

A la question de savoir si la prime d'assurance baisserait si le Sitcom informait les compagnies d'assurance des moyens de prévention des risques qu'il envisage de mettre en œuvre, MM. CAUNEGRE et VACHEY rétorquent qu'ils ne peuvent le garantir.

M. VACHEY explique que les travaux envisagés ont été définis sur la base de leurs recommandations, les actions les plus pertinentes ayant été retenues. En matière de planning, il est prévu de reprendre contact avec les assureurs lorsque les travaux de sécurisation auront été effectués afin de vérifier si le niveau d'offre est toujours le même. De plus, une nouvelle mise en concurrence sera nécessaire afin de ne pas traiter avec une seule compagnie au risque de se priver de plusieurs offres.

4 – Délibérations

FINANCES

M. Alain PERRET, Vice-Président, présente les délibérations budgétaires :

4.1 - Approbation des Comptes de gestion 2021 : Budget Principal

Le Comptable Public établit chaque année un Compte de Gestion par budget voté. Ces Comptes de Gestion doivent être votés préalablement au Compte Administratif.

Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le Comptable Public ;
- Le bilan comptable qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement public.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité syndical, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget principal.

4.2 - Approbation des Comptes de gestion 2021 : Budget Valorisation

Le Comptable Public établit chaque année un Compte de Gestion par budget voté. Ces Comptes de Gestion doivent être votés préalablement au Compte Administratif.

Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le Comptable Public ;
- Le bilan comptable qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement public.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget valorisation de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité syndical, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget valorisation

4.3 - Approbation des Comptes de gestion 2021 : Budget UVE

Le Comptable Public établit chaque année un Compte de Gestion par budget voté. Ces Comptes de Gestion doivent être votés préalablement au Compte Administratif.

Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le Comptable Public ;
- Le bilan comptable qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement public.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget UVE de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité syndical, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget UVE.

4.4 – Approbation du Compte Administratif 2021 du budget principal

Le Comité syndical, après avoir élu son Président de séance, M. Alain PERRET ; vu l'approbation du Compte de Gestion du Receveur ; après en avoir délibéré, par 20 voix pour et un non vote (M. Alain CAUNEGRE, Président) ; VOTE le compte administratif 2021 du budget principal dont les opérations effectuées au cours de l'exercice se totalisent ainsi :

	Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement	35 622 513,17 €	35 141 160,46 €	481 352,71 €
Section d'investissement	8 537 149,78 €	7 634 600,73 €	902 549,05 €
Solde	44 159 662,95 €	42 775 761,19 €	1 383 901,76 €

4.5 - Compte Administratif 2021 du budget Valorisation

Le Comité syndical, après avoir élu son Président de séance, M. Alain PERRET ; vu l'approbation du Compte de Gestion du Receveur ; après en avoir délibéré, par 20 voix pour et un non vote (M. Alain CAUNEGRE, Président) ; VOTE le compte administratif 2021 du budget annexe Valorisation dont les opérations effectuées au cours de l'exercice se totalisent ainsi :

	Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement	3 358 707,96 €	3 204 959,16 €	153 748,80 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde	3 358 707,96 €	3 204 959,16 €	153 748,80 €

4.6 - Compte Administratif 2021 du budget UVE

Le Comité syndical, après avoir élu son Président de séance, M. Alain PERRET ; vu l'approbation du Compte de Gestion du Receveur ; après en avoir délibéré, par 20 voix pour et un non vote (M. Alain

CAUNEGRE, Président) ; VOTE le compte administratif 2021 du budget annexe UVE dont les opérations effectuées au cours de l'exercice se totalisent ainsi :

	Recettes	Dépenses	Solde
Section d'exploitation	14 876 642,89 €	14 245 792,93 €	630 849,96 €
Section d'investissement	2 064 010,44 €	3 285 786,74 €	-1 221 776,30 €
Solde	16 940 653,33 €	17 531 579,67 €	-590 926,34 €

Les rapports de présentation détaillés des comptes administratifs des 3 budgets sont annexés au présent compte-rendu.

4.7 - Affectation définitive du Résultat 2021 – Budget principal

M. Alain PERRET précise que l'affectation définitive du résultat 2021 du budget principal correspond exactement à l'affectation par anticipation.

Le Comité syndical, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 qui en résulte, DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Budget Principal	
Résultat de Fonctionnement 2020	
A/ Résultat de l'exercice	+ 481 352,71 €
B/ Résultat antérieurs reportés (<i>Ligne 002 du Compte Administratif</i>)	+ 3 511 128,32 €
C/ Résultat à affecter = A+B	+ 3 992 481,03 €
Solde d'exécution de la section d'Investissement	
D/ Résultat de l'exercice	902 549,05 €
E/ Résultat antérieurs reportés (<i>D 001 si déficit/R 001 si excédent</i>)	<u>2 575 290,55 €</u>
F/ Résultat comptable cumulé (<i>F=D+E</i>)	3 477 839,60 €
G/ Dépenses d'investissement restant à réaliser	1 301 533,31 €
H/ Recettes d'investissement restant à réaliser	<u>146 790,08 €</u>
I/ Solde des restes à réaliser (<i>I=H-G</i>)	- 1 154 743.23 €
Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement	2 323 096,37 €

4.8 - Affectation définitive du Résultat 2021 – Budget Valorisation

M. Alain PERRET précise que l'affectation définitive du résultat 2021 du budget annexe Valorisation correspond exactement à l'affectation par anticipation.

Le Comité syndical, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 du budget Valorisation et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 qui en résulte, DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Budget Valorisation	
Résultat de Fonctionnement 2020	
A/ Résultat de l'exercice	+ 153 748,80 €
B/ Résultat antérieurs reportés (<i>Ligne 002 du Compte Administratif</i>)	+ 121 492,81 €
C/ Résultat à affecter = A+B	+ 275 241,61 €

4.9 - Affectation définitive du Résultat 2021 – Budget UVE

M. Alain PERRET précise que l'affectation définitive du résultat 2021 du budget annexe UVE correspond exactement à l'affectation par anticipation.

Le Comité syndical, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 du budget UVE et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 qui en résulte, DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Budget UVE	
Résultat de section d'exploitation 2021	
A/ Résultat de l'exercice	+ 630 849,96 €
B/ Résultat antérieurs reportés (<i>Ligne 002 du Compte Administratif</i>)	+ 1 116 249,41 €
C/ Résultat à affecter = A+B	+ 1 747 099,37 €
Solde d'exécution de la section d'Investissement	
D/ Résultat de l'exercice	-1 221 776,30 €
E/ Résultat antérieurs reportés (<i>D 001 si déficit/R 001 si excédent</i>)	<u>2 792 967,26 €</u>
F/ Résultat comptable cumulé (<i>F=D+E</i>)	1 571 190,96 €
G/ Dépenses d'investissement restant à réaliser	164 741,56 €
H/ Recettes d'investissement restant à réaliser	<u>00,00 €</u>
I/ Solde des restes à réaliser (<i>I=H-G</i>)	- 164 741,56 €
Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement	1 406 449,40 €

4.10 - Décision Modificative n°1 du Budget principal

Il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget principal afin de faire poursuivre les opérations d'installations de conteneurs enterrés et semi-enterrés au fur et à mesure des besoins et des conventions réalisées avec les Communautés de communes adhérentes.

Par ailleurs, il convient de prévoir une augmentation des crédits d'investissement affectés à l'opération 2201 « achats de gros matériels », en raison de l'augmentation du prix d'achat de la presse à balles liée au contexte international.

En recettes d'investissement :

- Au titre des subventions d'investissement :
 - o Le compte 13151, de l'opération 2105 (achat de conteneurs avec conventions), est abondé de 180 916,00 €.
 - o Le compte 13151, de l'opération 2107 (Travaux d'aménagement conteneurs avec convention), est abondé de 49 605 €.

En dépenses d'investissement,

- Le compte 2158 de l'opération n°2105 « achat de conteneurs avec conventions » est abondé de 180 916,00 €.
- Le compte 2158 de l'opération n°2107 « travaux d'aménagement conteneurs avec convention » est abondé de 49 605,00 €.
- Le compte 2158 de l'opération n°2201 « achats de gros matériels » est augmenté de 120 000€
- Le compte 2158 de l'opération n°2158 « Extension des consignes de tri » est diminué de 120 000€

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les modifications proposées au budget principal 2022 du SITCOM telles que présentées ci-avant.

4.11 - Tarifs 2022 : modification des tarifs de mise à disposition des conteneurs

Le Sitcom est actuellement concerné par l'augmentation des prix des marchés et notamment pour les achats de conteneurs enterrés et semi-enterrés qui, après une première augmentation de 20% en début d'année, continuent de progresser.

A ce titre, et afin de tenir compte de ces progressions, il convient d'actualiser les montants des tarifs de mise à disposition de conteneurs pour les projets publics et privés afin de les mettre en corrélation avec les nouveaux tarifs d'achat, comme suit :

	Projets publics portés par les collectivités du territoire de collecte du Sitcom	Projets Privés
Mise à disposition de conteneurs enterrés		
Conteneur collecte sélective	8 029,00 €	8 029,00 €
Conteneur ordures ménagères résiduelles	2 759,00 €	8 526,00 €
Mise à disposition de conteneurs semi-enterrés		
Conteneur collecte sélective	5 324,00 €	5 324,00 €
Conteneur ordures ménagères résiduelles	0,00 €	5 766,00 €
Mise à disposition de conteneurs bois aériens		
Conteneur ordures ménagères résiduelles	0,00 €	2 425,00 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les tarifs de mise à disposition de conteneurs présentés ci-dessus.

4.12 - Carte d'achat – Renouvellement convention

En vertu du décret 2004-1144 du 26 octobre 2004, le principe de la carte d'achat Public est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services (frais de déplacements et achats dématérialisés) en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

Il convient de délibérer pour renouveler le principe de mise en place d'une carte d'achat public au sein de l'établissement public.

Considérant l'intérêt pour le Sitcom de continuer disposer d'un moyen de paiement sécurisé et complémentaire au mandat administratif, le Comité syndical, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de continuer à se doter d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Épargne d'Aquitaine Poitou-Charentes la solution Carte Achat pour une durée de 36 mois

La Caisse d'Épargne d'Aquitaine Poitou-Charentes met à la disposition du Sitcom Côte Sud des Landes une Carte Achat auprès du porteur désigné ci-dessous :

- Monsieur Thomas VACHEY, Directeur

Pour rappel, cette solution de paiement et de commande est une carte à autorisation systématiques fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs. Tout retrait d'espèces est impossible.

La tarification mensuelle est fixée à 30 € pour un forfait mensuel par carte d'achat comprenant l'ensemble des services. La commission monétique appliquée par transaction sera de 0,90 %.

4.13 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Landes

Le Conseil départemental des Landes peut accorder une aide dans le cadre de la prévention et la collecte sélective de déchets ménagers et assimilés.

Les modalités d'intervention et taux de subventionnement sont définis au sein du règlement départemental voté pour l'exercice 2022.

Le Sitcom Côte Sud des Landes est éligible à ces subventions dans le cadre de la poursuite de ses actions de déploiement des bacs et conteneurs dédiés à la collecte sélective, la réalisation de l'étude sur les biodéchets ainsi que les actions de prévention.

Afin de constituer le dossier de demande d'attribution de subvention, M. Alain PERRET, Vice-président propose aux membres du Comité syndical de valider le plan de financement suivant :

Désignation des actions et/ou acquisitions	Quantité	Total HT	Subvention Conseil départemental		Autofinancement Sitcom
			Taux	Montant estimé	
Conteneurs semi enterrés - collecte sélective	62	210 054,72 €	35%	73 519,15 €	136 535,57 €
Conteneurs aériens bois - collecte sélective	106	185 485,60 €	35%	64 919,96 €	120 565,64 €
Conteneurs 750 litres - tri sélectif	150	14 205,00 €	35%	4 971,75 €	9 233,25 €
Conteneurs 240 litres - tri sélectif	200	4 814,00 €	35%	1 684,90 €	3 129,10 €
Composteurs individuels, agitateurs et bioseaux	220	8 470,00 €	35%	2 964,50 €	5 505,50 €
Pièces détachées conteneurs 240 litres - tri sélectif		9 217,86 €	35%	3 226,25 €	5 991,61 €
Composteurs collectifs	12	1 611,00 €	35%	563,85 €	1 047,15 €
Verres réutilisables	4802	2 091,35 €	35%	731,97 €	1 359,38 €
Autocollants "non à la pub"		569,00 €	35%	199,15 €	369,85 €
Conteneurs maritimes - Zone de réemploi déchetterie	2	9 418,00 €	35%	3 296,30 €	6 121,70 €
Vitrine communication Point tri	60	17 870,50 €	35%	6 254,68 €	11 615,83 €
Sacs de pré-collecte	50000	82 500,00 €	35%	28 875,00 €	53 625,00 €
Etude collecte des biodéchets	1	5 500,00 €	20%	1 100,00 €	4 400,00 €
Total		551 807,03 €		192 307,46 €	359 499,57 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les projets présentés ci-dessus ainsi que le plan de financement global et AUTORISE Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tout document afférent à ce dossier afin d'en assurer la bonne finalité.

RESSOURCES HUMAINES

M. Gérard NAPIAS, Vice-Président, présente les délibérations relatives aux ressources humaines :

4.14 – Mise en œuvre de mesures de réparation

Le Sitcom souhaiterait formaliser une activité de réparation conséquemment à une infraction. Celle-ci s'inscrit dans une démarche éducative visant la prise de conscience par l'auteur des conséquences de son acte et de l'engagement de sa responsabilité dans le préjudice causé.

CONSIDERANT la volonté du Sitcom d'encourager et d'accompagner les projets s'inscrivant dans une logique éducative et d'insertion sociale en impliquant les mineurs sur des chantiers permettant une approche structurante du monde du travail,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de valider le principe de partenariat avec la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse aquitaine sud et d'autoriser M. le Président à signer les conventions de mise en œuvre d'une mesure de réparation.

4.15 - Approbation du plan de formation 2022

M. Gérard NAPIAS, Vice-Président, indique qu'en raison de l'absence de quorum lors de la réunion du Comité technique du 20 juin dernier, la délibération relative à l'approbation du plan de formation 2022, ne peut être prise, car elle nécessite l'avis préalable du Comité technique.

Il précise que ce point est reporté au comité technique du 30 juin et en conséquence, la délibération, au Comité syndical suivant du 22 septembre 2022.

4.16 - Création d'un emploi temporaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique

Monsieur Gérard NAPIAS, Vice-Président, expose qu'il est nécessaire de créer 1 emploi temporaire à temps complet pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité au Sitcom.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de créer 1 emploi temporaire à temps complet à raison de 35 h/semaine d'adjoint administratif territorial, catégorie hiérarchique C, à compter du 1^{er} octobre 2022 pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité au Sitcom,

4.17- Création de 45 emplois temporaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique

Afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, M. Gérard NAPIAS, Vice-Président, expose qu'il est nécessaire de prévoir la création de :

- 43 emplois temporaires à temps complet d'adjoint technique territorial,
- 2 emplois temporaires à temps complet d'adjoint administratif territorial

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer 43 emplois temporaires à temps complet à raison de 35 h/semaine d'adjoint technique territorial, catégorie hiérarchique C, en raison d'un accroissement saisonnier d'activité

DECIDE de créer 2 emplois temporaires à temps complet à raison de 35 h/semaine d'adjoint administratif territorial, catégorie hiérarchique C, en raison d'un accroissement saisonnier d'activité

A la question concernant le nombre de saisonniers recrutés pour 2022, M. VACHEY répond que la structure a besoin de 80 agents supplémentaires essentiellement des chauffeurs, ripeurs et agents d'accueil en déchetterie. Ce chiffre est stable par rapport à l'année dernière.

M. BETBEDER souhaite savoir si le recrutement s'est bien passé, ce à quoi M. VACHEY répond par la positive. M. le Directeur précise que la saison au Sitcom va au-delà de juillet-août et que certains personnels sont recrutés pour la période avril-septembre afin de pallier le surcroît d'activité sur six mois.

M. CAUNEGRE ajoute que le Sitcom ne connaît pas de souci majeur de recrutement des saisonniers pour deux raisons : les embauches se font essentiellement au niveau local et les deux-tiers des saisonniers embauchés pour l'été sont des renouvellement de contrats de la ou des années précédentes.

4.18 - Création de postes pour avancements de grade

Monsieur Gérard NAPIAS, Vice-Président, indique qu'il appartient au Comité Syndical, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs pour permettre des évolutions de carrière.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de créer les postes permanents suivants à temps complet :

- 1 technicien principal de 1^{ère} classe (avancement de grade)
- 1 agent de maîtrise principal (avancement de grade)
- 6 adjoint technique principal de 1^{ère} classe (avancement de grade)
- 9 adjoint technique principal de 2^{ème} classe (avancement de grade)

4.19 - Création d'un emploi permanent de chargé de l'amélioration de la performance

Monsieur Gérard NAPIAS, Vice-Président, expose qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi de chargé de l'amélioration de la performance car les besoins des services le justifient. Le recrutement est ouvert sur le grade d'ingénieur.

L'agent recruté aura en charge les missions suivantes :

- Participation à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de prévention, collecte et valorisation des déchets
- Création et animation de l'observatoire déchets,
- Conduite de projets relatifs à l'amélioration des performances
- Elaboration et suivi des demandes de subventions

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de créer un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine de chargé de l'amélioration de la performance de catégorie hiérarchique **A** à compter du 1^{er} juillet 2022 : 1 ingénieur

4.20 - Création de deux emplois permanents de responsable du service finances - emploi de catégorie A

Monsieur Gérard NAPIAS, Vice-Président, expose qu'il est nécessaire de prévoir la création de deux emplois permanents de responsable du service finances - emploi de catégorie A car les besoins des services le justifient. Le recrutement est ouvert à plusieurs grades afin d'ouvrir l'appel à candidatures à tous les fonctionnaires des différents cadres d'emplois, mais que **seul un poste sera au final pourvu**.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE, de créer deux emplois permanents à temps complet à raison de 35 heures par semaine de responsable du service Finances de catégorie hiérarchique A à compter du 1^{er} juillet 2022 :

- 1 attaché
- 1 attaché principal

4.21 - Création de trois emplois permanents de responsable du service finances - emploi de catégorie B

Monsieur Gérard NAPIAS, Vice-Président, expose qu'il est nécessaire de prévoir la création de trois emplois permanents de responsable du service finances - emploi de catégorie B car les besoins des services le justifient. Le recrutement est ouvert à plusieurs grades afin d'ouvrir l'appel à candidatures à tous les fonctionnaires des différents cadres d'emplois, mais que **seul un poste sera au final pourvu**.

- Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE, De créer trois emplois permanents à temps complet à raison de 35 heures par semaine de responsable du service Finances de catégorie hiérarchique B à compter du 1^{er} juillet 2022 :
 - o 1 rédacteur
 - o 1 rédacteur principal de 2^{ème} classe
 - o 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe

M. JAMMES souhaite avoir confirmation que ce recrutement n'est pas un poste supplémentaire.

MM. NAPIAS et CAUNEGRE le lui confirment en expliquant qu'il s'agit du remplacement de Madame Annie GOUTIER, actuelle Responsable du service Finances, qui est en arrêt de longue durée.

4.22 - Suppression de postes

M. Gérard NAPIAS, Vice-Président, indique qu'en raison de l'absence de quorum lors de la réunion du Comité technique du 20 juin dernier, la délibération relative à la suppression de postes, ne peut être prise, car elle nécessite l'avis préalable du Comité technique.

Il précise que ce point est reporté au comité technique du 30 juin et en conséquence, la délibération, au Comité syndical suivant du 22 septembre 2022.

COLLECTE ET TRAITEMENT

4.23 - Engagement du SITCOM dans une politique d'économie circulaire

M. Régis DUBUS, Vice-Président, expose :

Le SITCOM souhaite s'engager dans la transition vers une économie circulaire à l'échelle de son territoire.

Le syndicat s'appuiera sur le référentiel « Economie Circulaire » de l'ADEME pour construire sa démarche autour de 4 grandes étapes :

- Réaliser un état des lieux des projets existants et des opportunités d'économie circulaire sur le territoire
- Construire une stratégie pour le développement de l'économie circulaire
- Mettre en œuvre un plan d'actions
- Suivre, évaluer et améliorer le déploiement de la politique d'économie circulaire dans le temps

Pour marquer l'engagement du SITCOM dans une démarche d'économie circulaire, une demande d'obtention de la première étoile du label « Economie Circulaire » sera enclenchée.

Puis, au fil de l'avancement dans la mise en place du plan d'actions, la candidature à l'obtention des échelons supérieurs de labellisation sera envisagée.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'engagement du syndicat dans une démarche d'économie circulaire et la candidature du SITCOM Côte sud des Landes à la labellisation Economie Circulaire.

Madame AGIER souhaiterait savoir si elle peut contacter directement l'agent en charge de ce dossier pour travailler avec lui.

M. VACHEY l'informe qu'il s'agit de Florian CHABAUD, le Directeur s'engage à lui communiquer ses coordonnées.

4.24 - Convention de mise à disposition de terrains par la Commune de Capbreton

M. Régis DUBUS, Vice-Président, expose :

La Commune de Capbreton a autorisé le SITCOM à exploiter un dépôt d'inertes sur son territoire, sous condition du versement d'un loyer.

Cette convention d'une durée de trois ans a pris fin le 31 décembre 2019, date de la fin de l'activité de stockage de déchets inertes sur le site.

Il reste néanmoins au SITCOM à remettre le site en état conformément à l'article 6 de l'Arrêté Préfectoral d'exploiter n°2019-179 et selon la procédure décrite aux articles 32, 33 et 34 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n°2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La remise en état du site ou réhabilitation devra également tenir compte du projet, de ressuyage des sédiments de dragage non immergeables du port de Capbreton, envisagé sur ce site par la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud (MACS).

Il convient donc de pérenniser cet accord jusqu'au terme de la réhabilitation.

Ainsi, il est proposé au Comité syndical d'approuver la convention visant à régler les modalités techniques de mise à disposition par la Commune de Capbreton d'une parcelle anciennement destinée à l'exploitation par le SITCOM de l'installation de stockage de déchets inertes et qu'il lui appartient désormais de réhabiliter.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer avec la Commune de Capbreton la convention de mise à disposition de terrains.

M. BETBEDER souhaite savoir si le SITCOM va continuer de verser un loyer à la commune de Capbreton alors que le site n'est plus utilisé, ce qu'il désapprouverait.

M. CAUNEGRE lui répond qu'il s'agit d'une convention de réhabilitation et non d'exploitation du site, aussi, aucun versement de loyer n'est prévu. Seule la convention antérieure devenue caduque était concernée par ce point. La nouvelle convention a uniquement pour objet de régler avec la commune les modalités techniques.

4.25 – Convention de mise à disposition de terrains par la Commune de Saint-Paul-lès-Dax

M. Hervé DARRIGADE, Vice-Président, expose :

La Commune de Saint Paul les Dax a autorisé le SITCOM à exploiter un dépôt d'inertes sur son territoire, sous condition du versement d'un loyer.

Cette convention d'une durée de trois ans a pris fin en 2021, date de la fin de l'activité de stockage de déchets inertes sur le site.

Il reste néanmoins au SITCOM à remettre le site en état conformément à l'article 6 de l'Arrêté Préfectoral d'exploiter n°2019-179 et selon la procédure décrite aux articles 32, 33 et 34 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n°2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Il convient donc de pérenniser cet accord jusqu'au terme de la réhabilitation.

Ainsi, il est proposé au Comité syndical d'approuver la convention visant à régler les modalités techniques de mise à disposition par la Commune de Saint-Paul-lès-Dax d'une parcelle anciennement destinée à

l'exploitation par le SITCOM de l'installation de stockage de déchets inertes et qu'il lui appartient désormais de réhabiliter.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer avec la Commune de Saint Paul les Dax la convention de mise à disposition de terrains.

M. CAUNEGRE fait un bref rappel de la situation concernant les sites dont dispose le Sitcom pour le stockage des déchets inertes : le site de Capbreton n'est plus exploité depuis fin 2019 et ceux de Peyrehorade et Saint Paul lès Dax depuis fin 2021. Ainsi, à ce jour, seule l'ISDI de Messanges accueille encore cette catégorie de déchets.

Il rappelle que le Sitcom avait anticipé ces fermetures en développant la réception et le traitement des gravats sur la plateforme multimatériaux de Bénesse Maremne ; il précise que la capacité d'accueil est malgré tout insuffisante et qu'en conséquence, la recherche d'un nouveau site de stockage se poursuit.

4.26 - Convention collecte textiles (ACTIFRIP)

M. Régis DUBUS, Vice-Président, expose :

Par délibération du 17 juin 2021, le Comité syndical a approuvé le projet relatif à la collecte des textiles sur le territoire du Sitcom en lien avec trois prestataires qui disposent de conventions avec le SITCOM :

- l'Association VOISINAGE, pour les points d'apport volontaire implantés dans les communes du territoire de MACS
- la Société SUD OUEST COLLECTES, pour les points d'apport volontaire implantés dans les communes du territoire du Pays d'Orthe, du Seignanx, et de Côte Landes Nature

Pour mémoire, il était acté que la Société OUATECO conservait quant à elle les points d'apport volontaire des déchetteries du SITCOM.

La Société SUD OUEST COLLECTES ayant fait connaître la fin de son activité, la Société ACTIFRIP, basée à Saint-André-de-Cubzac a proposé de prendre le relais pour l'ensemble des points d'apport volontaire implantés dans les communes du territoire du Pays d'Orthe, du Seignanx, et de Côte Landes Nature.

La convention signée avec Société SUD OUEST COLLECTES étant caduque, il est proposé au Comité syndical d'approuver une nouvelle convention avec la Société ACTIFRIP.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la nouvelle convention avec la Société ACTIFRIP pour la collecte des points d'apport volontaire implantés sur les communes des territoires du Pays d'Orthe, du Seignanx et de Côte Landes Nature et AUTORISE le Président à la signer.

Madame AGIER souhaite savoir si, suite à ce rachat, les déchets textiles seront acheminés en Gironde ; M. VACHEY répond qu'ils continueront à transiter par la commune de Saint Lon Les Mines où se situe l'entrepôt d'ACTIFRIP, exactement comme cela se passait avec la société SUD OUEST COLLECTES.

4.27 - Politique Énergétique UVE

M. Thierry GUILLOT, Vice-Président, expose :

Le Sitcom exploite en régie depuis mi-2016 l'Unité de Valorisation Énergétique de Bénesse-Maremne. Cette unité, d'une capacité de traitement de 91 000 tonnes/an, permet la production d'environ 50 GWh/an d'électricité à partir de la combustion des déchets du territoire. Elle répond aux meilleures techniques disponibles, permettant ainsi de tendre vers le meilleur compromis possible entre performance environnementale, performance énergétique et maîtrise des coûts.



Cette unité occupe une place centrale dans la vision stratégique du Sitcom, traduite dans la Feuille de Route 2021-2026 du syndicat, en s'inscrivant dans deux des cinq axes définis, à savoir :

- ⊙ AXE 2 : Transformer les déchets en ressources, avec un objectif d'**optimiser le fonctionnement** des unités de valorisation,
- ⊙ AXE 5 : Au-delà du déchet..., avec un objectif de poursuivre la dynamique de **modernisation des services** dans lequel s'intègrent les systèmes de management.

Ainsi, dans l'objectif de promouvoir une gestion efficace de l'énergie dans le fonctionnement de l'unité, les équipes du Sitcom se sont engagées dans la mise en place d'un système de management de l'énergie selon le référentiel ISO 50001, qui a abouti à une certification dès 2018. Ce référentiel, basé sur le principe de l'amélioration de la performance énergétique, fournit un cadre pour le suivi et l'appropriation de la démarche par l'ensemble de nos équipes.

Dans cette logique, le Sitcom souhaite pérenniser la démarche engagée depuis le début d'exploitation de l'installation pour garantir la pleine maîtrise opérationnelle et énergétique de l'UVE.

AINSI, LES OBJECTIFS PRIORITAIRES SONT LES SUIVANTS :

Du point de vue de la Performance Energétique :

- ⊙ **AMELIORER** le Pouvoir Calorifique des déchets
- ⊙ **MAINTENIR** notre performance énergétique sur l'ensemble du process de l'UVE, depuis la combustion des déchets jusqu'à la production d'électricité
- ⊙ **DIMINUER** les consommations électriques



Du point de vue du Système de Management :

- ⊙ **MAINTENIR** une synergie importante entre les services opérationnels et les services supports
- ⊙ **ENCOURAGER** le partage des enjeux de traitement et de valorisation des déchets entre les services opérationnels et l'UVE
- ⊙ **MODERNISER ET OPTIMISER** les indicateurs de suivi



L'Equipe Energie, constituée de représentants de la Direction, de l'équipe d'encadrement de l'UVE et du service HSQE a en charge la mise en place et le suivi des actions concrètes.

AFIN D'ATTEINDRE CES OBJECTIFS, LE SITCOM S'ENGAGE A :



- **METTRE A DISPOSITION** les ressources nécessaires et à garantir la disponibilité de l'information pour atteindre les objectifs et les cibles énergétiques
- **SATISFAIRE** aux exigences applicables, légales et autres, relatives à sa performance énergétique et à son système de management
- **AMELIORER** en continu sa performance énergétique et son système de management de l'énergie
- **FAVORISER** l'achat de produits et services économes en énergie ayant une influence sur la performance énergétique, et les activités de conception qui prennent en considération l'amélioration de la performance énergétique

Par cette politique, le Sitcom Côte Sud des Landes affirme son engagement dans le respect la maîtrise de la performance énergétique de l'UVE, en lien avec l'ensemble de son personnel, ses partenaires et ses donneurs d'ordre.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la Politique énergétique de l'Unité de Valorisation Energétique du SITCOM telle que présentée ci-avant.

Après avoir présenté le contenu de cette politique, M. GUILLOT remercie Guinevere BERBEN-BONANNO, responsable HSQE et Olivier GOYENECHÉ, responsable traitement, pour leur implication et leur engagement dans les actions menées et à poursuivre.

M. JAMMES aimerait savoir comment il est possible d'améliorer la qualité des déchets qui sont brûlés.

M. VACHEY explique qu'il s'agit d'opérer un tri sur les déchets entrants à l'UVE afin d'améliorer leur pouvoir calorifique. Concrètement, cela signifie qu'il faut baisser leur taux d'humidité pour améliorer leur combustion.

M. DUPONT souhaite savoir quel est le tonnage traité et s'il existe une marge de progression, ce à quoi M. VACHEY répond que le SITCOM traite aujourd'hui 91 000 tonnes/an, ce qui correspond au seuil maximum autorisé par l'arrêté préfectoral.

Par ailleurs, il ajoute que l'objectif est de baisser les tonnages « Sitcom » afin de créer du vide de four qui permettrait d'incinérer les déchets non valorisables de nos voisins et de proposer ainsi une prestation payante. M. CAUNEGRE confirme que cette voie est effectivement intéressante pour le budget du Syndicat.

M. NAPIAS s'interroge sur la corrélation entre l'amélioration du rendement et la production d'électricité.

M. VACHEY explique qu'il faut considérer le couple tonnage / énergie des déchets pour avoir ce résultat, mais que la marge de progression est faible, 10% tout au plus.

4.28 – Approbation des Rapports 2021 : Rapport d'activité et Rapport sur le le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Monsieur le Président présente le rapport d'activité du SITCOM ainsi que le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2021.

Ces rapports, réunis en un seul document, présentent les principales actions et réalisations du Syndicat.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités et du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du SITCOM de l'année 2021.

Ce rapport sera adressé par voie dématérialisée aux EPCI adhérents, aux communes membres et à l'ensemble des délégués du SITCOM.

3 - Informations diverses

3.1 – Organisation des services

Monsieur le Président expose :

Lors du Comité syndical du 17 juin 2021, les élus du Sitcom ont acté une évolution des services administratifs du syndicat, par la création d'un Pôle Ressources regroupant les services suivants :

- Accueil / Secrétariat
- Ressources Humaines
- Juridique
- Finances

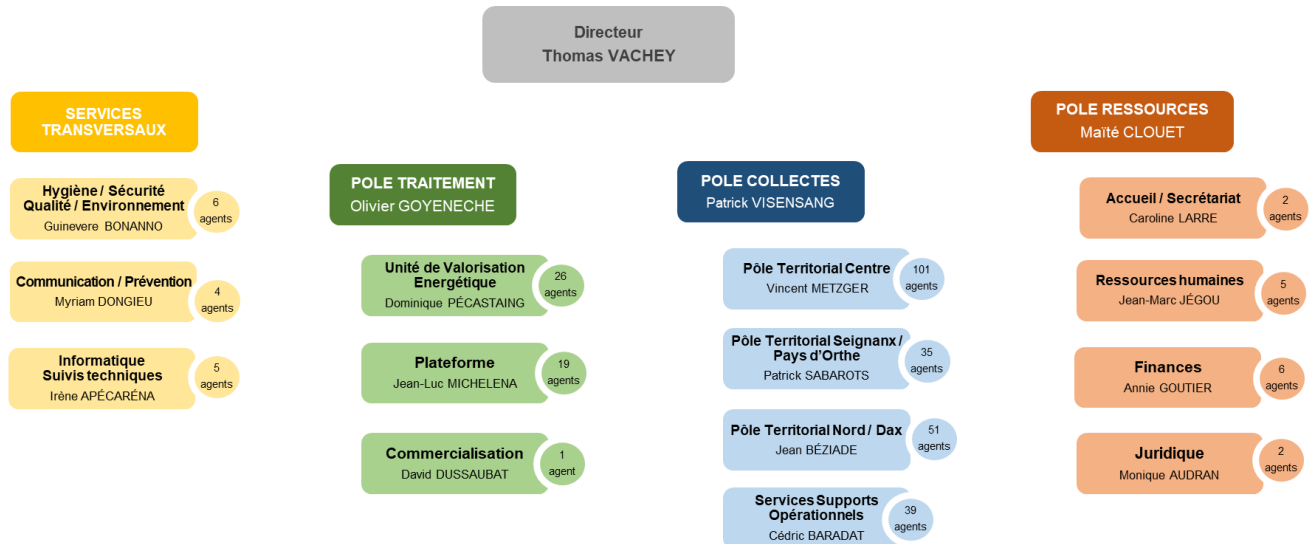
Les objectifs recherchés par cette réorganisation, associée au recrutement d'une Responsable du Pôle, étaient multiples :

- Faire face aux enjeux grandissants sur les thématiques administratives touchant les collectivités :
 - Enjeux financiers majeurs et de plus en plus complexes dans l'identification et la mise en œuvre de solutions d'optimisation budgétaire
 - Enjeux juridiques importants, notamment sur les domaines du contentieux, des marchés publics et des assurances
 - Enjeux en termes de ressources humaines stratégiques, par le déploiement de nouvelles méthodes de dialogue social, d'accompagnement des agents et de refonte des modes de fonctionnement en interne
- Assurer une meilleure transversalité entre les services administratifs, qui sont amenés au quotidien à travailler sur des sujets et projets communs, de façon à améliorer la cohérence et la fluidité des pratiques, pour plus d'efficacité
- Améliorer la cohérence de l'organisation actuelle des services à vocation administrative

- Disposer d'une aide à la décision complémentaire sur ces thématiques, positionné en interlocuteur privilégié à la fois des responsables de services concernés et de la Direction et du Comité de Direction.

C'est dans ce contexte que Maïté Clouet a été recrutée au 1^{er} novembre 2021 pour assumer cette mission, en lien direct avec la Direction du Sitcom.

L'organigramme des services est donc le suivant depuis cette date :



L'analyse de la cohérence de l'organisation actuelle des services à vocation administrative étant une des priorités fixées à la Responsable du Pôle Ressources depuis son arrivée, de nombreuses réflexions ont été menées au sein du pôle, mais également de manière croisée avec les autres services du Sitcom, afin d'identifier les pistes d'amélioration pouvant être engagées dans le but :

- D'améliorer la qualité du service rendu aux usagers du territoire
- D'améliorer le suivi des prestataires du Sitcom, d'un pont de vue financier, juridique et administratif
- D'améliorer l'accompagnement et le suivi RH des agents du Sitcom
- De mieux valoriser les compétences des agents des services administratifs, en diversifiant leurs tâches quotidiennes et en professionnalisant leurs pratiques et outils
- De développer le travail en transversalité des services et améliorer ainsi la performance

Ces réflexions ont abouti à une proposition d'évolution de l'organisation interne, détaillée ci-après.

1. Création d'un Service Usagers

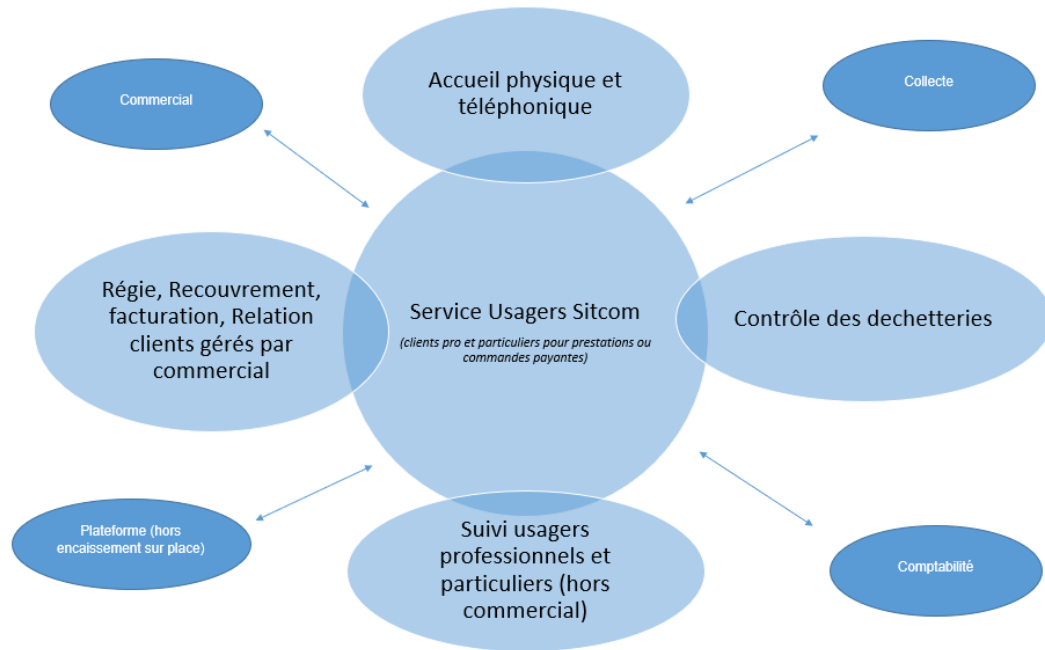
La relation entre le Sitcom et les usagers du service public de gestion des déchets est aujourd'hui partagée entre plusieurs équipes, selon les sujets, la qualité de l'usagers (particulier/professionnel), le type de demande...

Ainsi, dans la configuration actuelle, les services suivants peuvent être sollicités :

- Service suivi (pour des sujets autour des tonnages facturés par exemple)
- Service Finances (pour les sujets de redevance et contrôles de déchetteries notamment)
- Service accueil/secrétariat (pour les demandes d'usagers particuliers)
- Service Commercial (pour les demandes de devis de fournitures de matériaux)
- Service HSQE (pour des sujets relatifs aux DASRI par exemple ou l'émission des CAP)
- Les services opérationnels, comme la Collecte ou la Plateforme

Ainsi, de nombreuses informations se croisent entre les services, sans que ces démarches ne soient systématiquement concertées et coordonnées. Par ailleurs, il subsiste encore certaines pratiques historiques dans le suivi des dossiers qui méritent d'être clarifiées et recadrées.

Sur ces bases, il est proposé de créer un unique Service Usagers, au sein du Pôle Ressources, dont l'organisation générale serait la suivante :



Ce Service Usagers serait ainsi constitué de 4 pôles assurant chacun des missions bien spécifiques :

Le **Pôle Accueil** serait chargé des missions principales suivantes :

- Accueil physique et téléphonique
- Gestion des mails « contact »
- Renseignements généraux
- Demande de service et réclamations sur collecte
- Les demandes de visite UVE
- Les demandes de mise en place du tri dans le cadre des manifestations
- Demande d'attestation (ex : incinération, dépôt en déchetterie...)
- Les demandes de composteur – particuliers
- Les demandes de dépôt de déchet sur la PFB : pour service des Déchets Spéciaux (peinture, panneaux photovoltaïques...) - particuliers et professionnels

Le **Pôle Suivi Usagers professionnels et particuliers** serait chargé des missions principales suivantes :

- Gestion usagers pro et particuliers (hors usagers orientés par DD) pour les demandes, DASRI, conteneurs, mises à disposition bennes, fûts d'huile, encombrants, la redevance...
- Gestion des fichiers usagers (création, modification, pièces justificatives...)
- Gestion des appels usagers et mails,
- Rédaction des devis tarifs catalogue, conventions et renouvellement, courriers de réponse et réclamations, inscription sur tableau Excel « livraison Service nettoyage point tri »
- Suivi des paiements
- Gestion des vignettes d'accès
- Gestion des CAP et renouvellements
- Mise à jour INSEE

Le **Pôle Usagers démarchés et Contrôle Financier** serait chargé des missions principales suivantes :

- Gestion des régies (redevance et nouvelle régie)
- Gestion des usagers du commercial (création, réalisation des devis, actualisation des devis, suivi de l'achat, réclamations...)

- Préfacturation ou Facturation complète
- Suivi recouvrement

Le **Pôle Contrôle Déchetteries** serait chargé des missions principales suivantes :

- Contrôle des droits d'accès en déchetterie
- Réception des paiements sur place

2. Evolution du service Finances

Le service Finances (hors agents spécifiquement missionnés sur la Redevance Spéciale) est aujourd'hui composé de 5 agents comptables, dont une responsable de service.

Les agents de ce service sont chacun spécialisés dans des domaines de pratiques comptables très spécifiques :

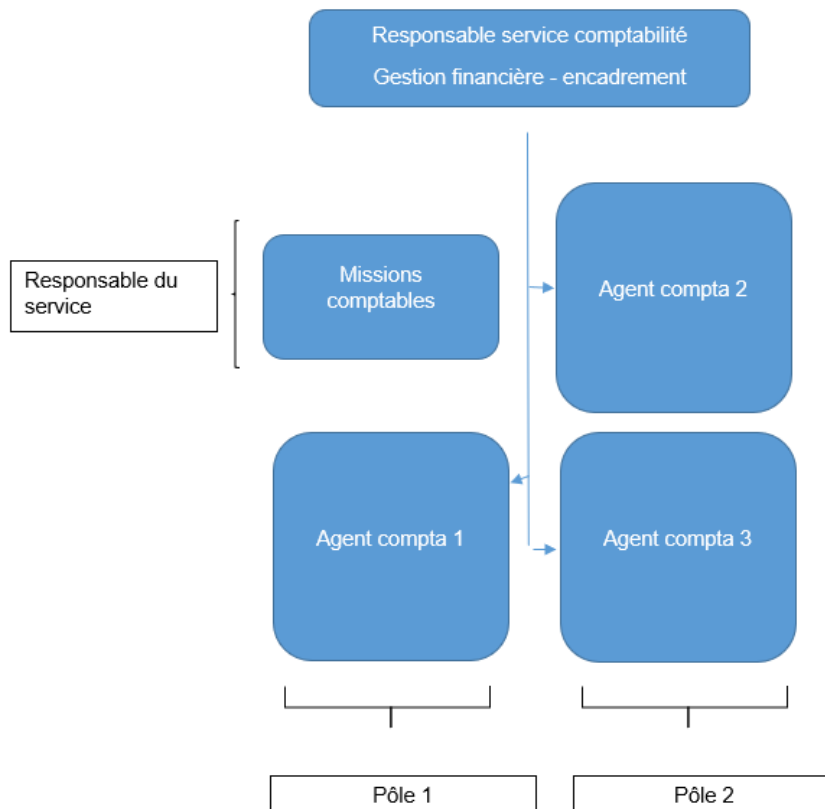
- Un agent en charge de l'exécution et du suivi des différents budgets de la section d'investissement, ainsi que le suivi financier des marchés publics de la section d'investissement
- Un agent en charge de l'exécution des dépenses de la section de fonctionnement et du suivi budgétaire et comptable de la section de fonctionnement
- Un agent en charge de l'ensemble des opérations comptables liées aux recettes de fonctionnement (facturation, comptabilisation, relance/recouvrement, relation usager...)
- Un agent en charge de l'établissement des bons de commande de la section de fonctionnement et l'exécution des titres

Ce mode de fonctionnement présente de nombreux inconvénients à la fois pour la continuité du service (un agent absent ne peut être remplacé sur ses missions qui ne sont exercées par aucun autre agent du service) mais également l'épanouissement professionnel des agents en poste (les agents réalisent des tâches identiques au quotidien, sans polyvalence et sans diversité).

Au vu de ces éléments, il est proposé de faire évoluer le service en revoyant ce mode de fonctionnement très sectorisé en favorisant au contraire la polyvalence des missions exercées par les agents du service.

Ainsi, il est proposé que chaque agent du service assure, conformément aux procédures établies, le traitement comptable de l'ensemble des recettes et dépenses de la collectivité (engagement, mandatement, liquidation) en respectant les délais et la réglementation des finances publiques (dans le cadre de la chaîne comptable dématérialisée). Il serait à ce titre l'interlocuteur privilégié des gestionnaires dont il assure le suivi.

Le service serait organisé en deux binômes (y compris la responsable de service), suivant le nouvel organigramme suivant :



3. Evolution du Service Ressources Humaines

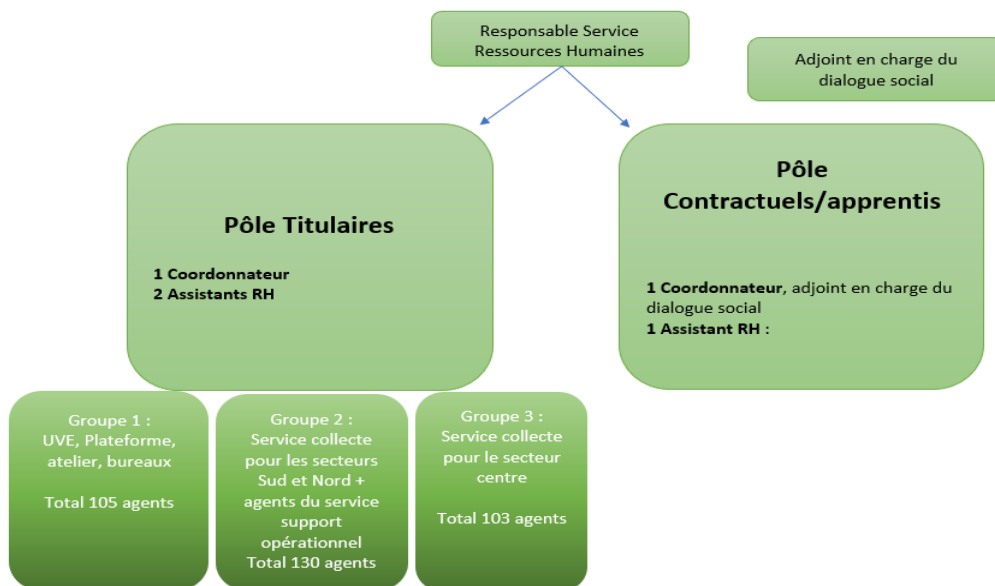
A l'image des pratiques détaillées ci-avant pour le service Finances, les missions des 6 agents du service Ressources Humaines (dont un responsable de service) sont actuellement fortement sectorisées :

- Un agent en charge de la formation et des compétences des agents de la collectivité (fiches de poste et validations de services)
- Un agent en charge de l'emploi (recrutement, demandes d'emplois, changements de poste, cumuls d'emploi...) et des entretiens professionnels
- Un agent en charge de la paie et des carrières des agents du Sitcom
- Un agent en charge de gérer les différentes absences des agents (maladie ordinaire, accident du travail...) et leur suivi médical

Dans le même esprit que les modifications structurelles proposées pour le service Finances, il est proposé de revoir l'organisation du service RH de la façon suivante :

- Création d'un pôle Titulaires, comprenant 3 agents chacun en charge de la gestion RH d'une centaine d'agents du Sitcom
- Création d'un pôle Contractuels/apprentis, composés de 2 agents, dont les missions couvriraient la gestion des agents non titulaires.
- Création d'un poste d'adjoint au responsable de service RH (assuré par un agent du pôle Contractuels/apprentis), afin de le seconder notamment sur les sujets relatifs au dialogue social.

L'organigramme du service RH ainsi composé serait le suivant :

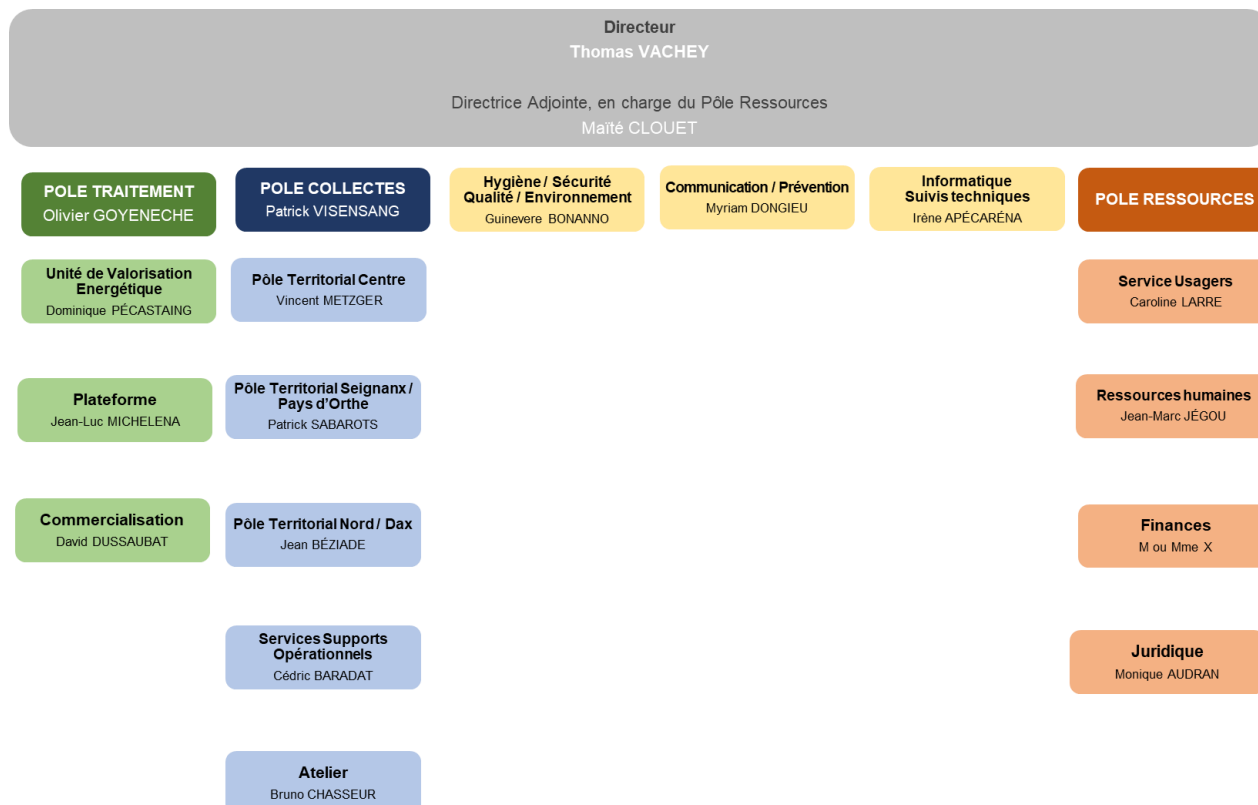


Il est à noter que les modifications proposées ne présentent pas d'impact sur le nombre d'agents mobilisés au sein des trois services concernés.

4. Evolution de l'organigramme général des services

En complément des éléments présentés ci-avant concernant le Pôle Ressources, et compte tenu des enjeux majeurs liés au pilotage d'une structure telle que le Sitcom, comptant plus de 350 agents, et alors que les enjeux financiers deviennent prépondérants pour notre collectivité, il est également proposé de nommer Maïté Clouet actuellement Responsable du Pôle Ressource, Directrice Adjointe en charge du Pôle Ressources.

Le nouvel organigramme des services du Sitcom serait ainsi le suivant :



M. CAUNEGRE explique qu'en raison de l'augmentation constante des effectifs, il est nécessaire d'avoir une réflexion permanente sur l'organisation des services afin de ne pas perdre en efficacité. C'est la raison pour laquelle certains services sont créés et d'autres remaniés. Aussi, il félicite Maïté CLOUET, Responsable du pôle ressources, pour sa nomination en tant que Directrice adjointe du Sitcom.

3.2 – Information sur l'augmentation des coûts des matériels et matériaux

Monsieur le Président indique que la la flambée des prix se poursuit depuis 2021 et que le SITCOM n'échappe pas à la règle puisqu'il est constaté :

- Des augmentations naturelles des coûts d'achat du carburant. Le Sitcom consulte à chaque livraison de gasoil les différents fournisseurs de son accord cadre. Bien évidemment, les couts d'achat suivent les mêmes variations que ceux constatés par les particuliers. Ces augmentations touchent également le GNR (utilisé pour les engins) et le gaz utilisé pour les brûleurs de l'UVE.
- Des augmentations constatées suite au lancement de nouveaux appels d'offres. Cette situation est notamment rencontrée sur les véhicules poids-lourds et les bennes de déchetteries.
- Des demandes d'augmentations de la part des fournisseurs titulaires de marchés mais qui annoncent ne pas pouvoir tenir les engagements contractuels.

Suite aux dernières consultations et dans les marchés publics en cours, les coûts des matières et consommables ont évolué depuis le début de l'année comme suit :

- + 10 à 20 % pour le gazole suivant les semaines
- + 30 % sur les composteurs,
- + 48 % sur les conteneurs semi-enterrés
- + 50 % sur bennes
- + 200 % sur les barres de sécurité conteneurs
- + 7 % sur le béton et +8 % sur les granulats
- + 30 % sur les produits chimiques (traitement fumées UVE...)
- + 15 % sur les sacs de pré-collecte (un mois après la notification du marché)
- + 10 % sur les pièces détachées BOM

Une note d'information détaillée relative à l'augmentation de coûts est jointe au présent compte-rendu.

3.3 – Prochaines réunions

BUREAU : lundi 12 septembre à 18h
COMITE SYNDICAL : jeudi 22 septembre à 18h

BUREAU : lundi 17 octobre à 18h
COMITE SYNDICAL : jeudi 27 octobre à 18h

BUREAU : lundi 28 novembre à 18h
COMITE SYNDICAL : jeudi 8 décembre à 18h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

CI-ANNEXE :

DECISIONS DU PRESIDENT
RAPPORTS DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021
NOTE RELATIVE A L'AUGMENTATION DES COUTS

DECISIONS DU PRESIDENT

Du 14/03/22 au 07/06/22

14/03/22 : Marché sur appel d'offres ouvert pour la fourniture de produits chimiques pour l'unité de valorisation énergétique de Bénesse Marenne – Accord-cadre à marchés subséquents d'une durée maximale de 3 ans

LOTS	FOURNISSEUR	Montant € HT
1 – Bicarbonate de sodium	SOLVAY	Sur bordereau de prix indicatifs
2 – Lessive de soude – Acide chlorhydrique	CIRON GACHES CHIMIE QUARON	Sur bordereau de prix indicatifs
Valeur totale maximale sur la durée maximale de l'accord-cadre		2 400 000 € HT

24/03/22 : Marché sur appel d'offres ouvert pour la fourniture d'un broyeur rapide, de véhicules et d'équipements pour véhicules – Lots n°1, 2 et 3

	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT € HT
1	Fourniture d'un broyeur rapide pour végétaux	W41TP	355 000 € HT
2	Fourniture d'un rouleau compacteur monté sur berce	PACKMAT	91 400 € HT + option feu de travail sur bras : 196,13 € HT
3	Fourniture d'un fourgon tôlé d'occasion	DARRIGRAND	19 074 € HT

30/03/22 : Marché sur appel d'offres ouvert pour des prestations de locations de courte durée : véhicules, engins, matériels divers – Accord-cadre à marchés subséquents d'une durée maximale de 4 ans

LOTS	FOURNISSEURS	Montant maxi € HT
1 – Engins de chantier	FLEXILOC, LIEBHERR, LOCADOUR, LOXAM, M3	1 300 000
2 – Véhicules VL ou PL plateaux,....	COTE SUD LOCATION, LOCADOUR	140 000
3 – VL, fourgons, utilitaires,...	COTE SUD LOCATION	40 000
4 – BOM grues, BOM traditionnelles, bennes compactrices,...	BOM SERVICES, FISPAR, SAML FAYAT, SERVILOC	1 000 000
5 – Polybennes, remorques porte caissons, polybennes grues...	COTE SUD LOCATION, SERVILOC	400 000
6 – Bungalows, cabanes de chantiers,...	GB LOCATION, LOCADOUR	120 000
7 – Matériel industriel	CLERS VERT, FLEXUS BALASYSTEM	700 000
Valeur totale maximale sur la durée maximale de l'accord-cadre		3 700 000

31/03/22 : Convention de mise à disposition d'un psychologue du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes

07/04/22 : Cession de benne à la SAS DECONS pour destruction

Type	Numéro	Prix unitaire € net de taxes
Benne 20 m ³	247	571,13
		Montant total net de taxes : 571,13

13/04/22 : Marché à procédure adaptée pour la fourniture et la maintenance de pièces de grilles pour le four d'incinération de l'UVE de Bénésse Maremne (2 lots) - Accord-cadre à bons de commandes d'une durée maximale d'un an – Attribution du lot n° 1 à la Société COMETAL

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT maximal € HT sur la durée maximale du marché (sur bordereau de prix)
1 – Fourniture de pièces de grilles pour le four de l'UVE	COMETAL	58 700

13/04/22 : Marché à procédure adaptée avec DESIGN DUVAL, pour la fourniture de sacs de pré-collecte pour le tri des emballages ménagers – Accord-cadre à bons de commande d'une durée maximale de deux ans

ENTREPRISE	MONTANT € HT
DESIGN DUVAL	sur bordereau de prix unitaires
Montant maximal sur la durée maximale de l'accord-cadre	120 000 € HT

13/04/22 : Marché à procédure adaptée avec la Société SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE pour la location de deux imprimantes scanner A4-A3 couleur, d'une durée maximale de quatre ans

ENTREPRISE	MONTANT € HT Maximum sur la durée du marché sur bordereau de prix unitaires
SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE	sur bordereau de prix unitaires
Valeur maximale sur la durée de l'accord-cadre	38 600

27/04/22 : Marché sur appel d'offres ouvert avec la Société FLEXUS BALASYSTEM, pour la fourniture d'une installation mobile de mise en balles de déchets

Montant global forfaitaire : 671 400 € HT

27/04/22 : Marché sur appel d'offres ouvert pour des prestations de location de longue durée : véhicules et engins (5 lots)

LOTS	ENTREPRISE	FORFAIT MENSUEL EN € HT
1 - Deux camions polybennes neufs	COTE SUD LOCATION	Prix 3 : 50 000 à 55 000 km/an / véh : 2 694 € HT
2 - Deux chargeuses sur pneus pour les centres de transit de Saint Paul les Dax et Messanges	M3	Chargeuse pour centre de transit St Paul : Sur base de 1 000 heures / engin / an : 3 650 € HT Chargeuse pour centre de transit Messanges : Sur base de 1 500 heures / engin / an : 3 850 € HT
3 - Une chargeuse sur pneus pour le service broyage des végétaux	LOCADOUR	De 1 500 à 2 000 heures/an : 2 350 € HT
4 - Une pelle à pneus type industrie pour la plateforme multimatériaux de Bénesse Mne	LIEBHERR	5 000 € HT
5 - Deux chargeuses sur pneus pour la plateforme multimatériaux de Bénesse Mne	LIEBHERR	Chargeuse 280 CV : 6 300 € HT Chargeuse 200 CV : 5 300 € HT
Valeur totale estimée sur la durée maximale du marché		1 700 000 € HT

02/05/22 : Convention avec la Communauté de communes MACS et la Commune de Soorts-Hossegor pour la mise à disposition de conteneurs et travaux d'embellissement du cadre de vie liés aux points de collecte des déchets, avenue de la Grande Dune à Soorts-Hossegor

09/05/22 : Cession d'une installation mobile de mise en balles de déchets à la Société FLEXUS BALASYSTEM AB

Marque, type	Numéro	Année d'acquisition	N° Inventaire	Prix unitaire € net de taxes
BALA PRESS	1033	1998	98/0173 - 98/0191	22 000
				Montant total net de taxes : 22 000

09/05/22 : Contrat d'assurance Risques Environnementaux avec la Compagnie BERKSHIRE HATHAWAY SPECIALTY INSURANCE (BHSI)

Cotisation annuelle : **16 000 € HT**.

09/05/22 : Marché sur appel d'offres ouvert pour la fourniture d'un broyeur rapide, de véhicules et d'équipements pour véhicules – Lots n° 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12 et 13

LOTS	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT € HT
4	Fourniture d'un porteur châssis cabine 26 T destiné à être équipé d'une benne à ordures ménagères (objet du lot n°5) et d'un équipement de pesée embarquée homologuée sur châssis (objet du lot n°6)	ARROUZE	81 000 € HT + contrat d'entretien : 0,17 € HT / km
5	Fourniture et montage sur le châssis du lot n°4 d'une benne à ordures ménagères	GEESINK	99 500 € HT
6	Fourniture et montage sur le châssis du lot n°4 d'un équipement de pesée embarquée homologuée sur châssis	MOBA	29 000 € HT
8	Fourniture d'un porteur châssis cabine 15-16 T destiné à être équipé d'une benne à ordures ménagères (objet du lot n°9)	DARRIGRAND	74 000 € HT + contrat d'entretien : 0,144 € HT / km
9	Fourniture et montage sur le porteur châssis du lot n°8 d'une benne à ordures ménagères	GEESINK	97 200 € HT
11	Fourniture d'un porteur châssis cabine 26 T et d'un porteur châssis cabine 32 T destinés à être équipés chacun d'une benne à ordures ménagères, d'une grue auxiliaire (objets du lot n°12) et d'une pesée embarquée homologuée sur châssis (objet du lot n°13)	ARROUZE	Variante : 240 000 € HT +contrat d'entretien : châssis 26 T : 0,082 € HT/km Châssis 32 T : 0,098 € HT/km
12	Fourniture et montage sur les porteurs châssis du lot n°11 de deux bennes à ordures ménagères, de deux grues auxiliaires équipées d'un kinshoffer	MANJOT	Variante : 424 000 € HT
13	Fourniture et montage sur les porteurs châssis du lot n°11 de deux équipements de pesée embarquée homologuée sur châssis	MOBA	60 000 € HT

12/05/22 : Convention avec la Communauté de communes MACS et la Commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse pour la mise à disposition de conteneurs et travaux d'embellissement du cadre de vie liés aux points de collecte des déchets, Parking de la Place Plaisance à Saint-Vincent-de-Tyrosse

23/05/22 : Marché à procédure adaptée avec la SARL DUHALDE, pour la fourniture de blocs de béton préfabriqués empilables pour la création de loges de stockage – Accord-cadre à bons de commande d'une durée maximale de deux ans

ENTREPRISE	MONTANT € HT
DUHALDE SARL	sur bordereau de prix unitaires
Montant maximal sur la durée maximale de l'accord-cadre	100 000 €

23/05/22 : Contrat d'assurance Risques Techniques Bris de machines avec la Compagnie ALBINGIA

Cotisation annuelle : **150 968 € TTC.**

30/05/22 : Modification n°1 du marché à procédure adaptée avec DESIGN DUVAL, pour la fourniture de sacs de pré-collecte pour le tri des emballages ménagers

Objet : augmentation du prix de la matière plastique, composant principal de la fourniture.

Montant du marché initial : 120 000 € HT
Montant de la proposition : 9 450 € HT (8 % du marché de base)

03/06/22 : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie financière avec la Société FINANCES ET TERRITOIRES portant sur la veille, la recherche et le conseil à la demande de financements non bancaires pour les projets d'investissement du SITCOM

07/06/22 : Cession de bennes et véhicule à la SAS DECONS pour destruction

Type	Numéro	Prix unitaire € net de taxes
Benne 30 m ³	387	319,60
Benne 30 m ³	3160	675,99
		Montant total net de taxes : 995,59

07/06/22 : Cession d'un véhicule CITROEN Jumper immatriculé CE-839-LR à la SAS DECONS pour destruction

Marque, type	Immatriculation	Année d'acquisition	N° Inventaire	Prix unitaire € net de taxes
CITROEN Jumper	CE-839-LR (ex 5866PS40)	1996	Ne figure plus à l'inventaire	753,76
				Montant total net de taxes : 753,76